

RENTREE SCOLAIRE 2025 – 2026

DROIT A LA BOURSE SUR CRITERES SOCIAUX DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AGRICOLE

Il n'y a pas de reconduction automatique et de réexamen

Les familles déjà boursières doivent effectuer une demande de bourse.

AUCUN TRANSFERT ne sera effectué à la rentrée en septembre. **Tous les élèves venant de collèges et lycées extérieurs (nouveaux élèves) doivent effectuer une nouvelle demande de bourse.**

La demande de bourse est ouverte à toutes les familles.

Le feuillet Cerfa N° 11779*11 doit être complété lisiblement dans sa totalité et signé par le demandeur.

DEPOT DE DEMANDE DE BOURSE : A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

Seul l'avis d'imposition de l'année 2025 sur les revenus 2024 est accepté.

DATE LIMITE DU DOSSIER : LE JEUDI 14 OCTOBRE 2025 INCLUS

Dépôt dossier bourse

Par voie postale : Lycée Pierre Le Roy de Boisseaumarié – Château Mongin –
A l'attention du secrétariat de scolarité
2260, Route du Grès – 84100 ORANGE

Directement au secrétariat de scolarité sous enveloppe fermée.

Contact : 04.90.51.48.06.